



Procès verbal

Conseil Municipal du 12 juin 2009

L'an deux mille neuf, le douze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : MMES. VANNESTE Marie-Thérèse, GILOPPE Monique, LEGEAY Isabelle.

MM. CHASSIGNET Eric, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, DE PAIX DE CŒUR Alain, GRANDIDIER Bruno, GRANGIER Patrick, HERITIER Gérard, HUS Christian, LEMENE Robert,

Absents excusés: Mme KUREK Sophie a donné pouvoir à Mme LEGEAY Isabelle.
M. LOSAY Bernard a donné pouvoir à M. HUS Christian.
M. RIEU Christian a donné pouvoir à M. GRANDIDIER Bruno.

Secrétaire de séance : Monsieur LEMENE Robert.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

M. Grangier fait remarquer qu'il était absent lors du dernier conseil et à été considéré comme présent (a donné pouvoir).

Ce point a été adopté :

Pour : 12–

Mmes VANNESTE, GILOPPE, LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE COEUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 3–

MM. GRANGIER, HUS.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

1- Adoption du Compte Administratif 2008 de la Commune.

Madame le Maire laisse la présidence à Monsieur HERITIER.

Monsieur HERITIER propose à l'assemblée de présenter et voter les différents comptes administratifs prévus dans l'ordre du jour aux points 1 et 5. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire quitte la salle.

Le résultat du compte administratif 2008 se construit de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Produits de l'exercice	944 520.69
Charges de l'exercice	789 349.15
Résultat 2008	155 171.54
Résultat disponible 2007	100 000.00
<u>Résultat 2008 au 31 12 2008</u>	<u>255 171.54</u>

Section d'investissement :

Recettes	777 076.04
Dépenses	589 515.06
Capacité de financement	187 560.98
Besoin de financement 2007	429 536.12
<u>Besoin de financement au 31 12 2008</u>	<u>241 975.14</u>

Le détail des recettes et dépenses des deux sections est donné dans le document budgétaire joint au présent rapport.

M. Grangier demande si les budgets de fonctionnement et d'investissement sont fongibles ?

Non, répond M. Héritier.

L'écriture de 20 065,78 € correspond à quoi demande M. Grangier ?

C'est un transfert entre section : opération d'ordre pour la cession du tracteur.

Les 250 000 € d'opérations patrimoniales s'expliquent de quelle façon demande M. Chassignet ?

C'est encore une opération d'ordre pour les tirages 2008 au titre de la ligne de crédit. Cette ligne de crédit a été soldée fin 2008 sous forme d'un emprunt en 2009 explique M. Héritier.

Plus aucunes questions n'étant posées ce point est mis au vote.

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mme GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE COEUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 6-
Mme LEGEAY.
MM. CHASSIGNET, GRANGIER, HUS.
Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.
M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

5 - Adoption du Compte Administratif 2008 du Service de l'Eau.

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en 2008, comme l'année précédente, par une subvention de la Commune -21 469 €- pour financer l'amortissement des travaux de réseaux effectués depuis 1993.

Le compte administratif 2008 présente un résultat d'exploitation de 141.70 €.

Ces résultats cumulés à ceux disponibles en 2007 portent les résultats au 31 12 2008 à :

Résultat d'exploitation cumulé : - 327.03 €
Capacité de financement cumulé : 230 110.38 €

Faisant suite aux explications de M Héritier, M. Hus s'étonne que le raccordement de l'eau au réseau de Melun soit à la charge de la commune.

M.Héritier précise que le débat a déjà eu lieu et qu'il était entendu qu'une cote-part resterait à la charge des collectivités parties-prenantes. Le montant en sera fixé lors de la signature de la convention.

M. Cordova précise que lors de la réunion avec Véolia toutes les explications ont été données avec précision.

M.Hus pensait que tous les frais étaient à la charge de la CAMVS.

M. Grandidier explique qu'il peut y avoir eu amalgame avec la station d'épuration prise en charge par la CAMVS. Lors de la réunion avec Véolia, il y a bien été convenu du versement d'une cote-part en % des diverses adhésions pour financer l'arrivée d'eau dans les communes concernées : La zone industrielle des Bordes, Saint Germain Laxis, Aubigny, Montereau sur le Jard.

M. Grangier avait compris que les frais des travaux n'étaient pas à notre charge et d'un seul coup il découvre que les frais seront assumés en partie par le service de l'eau !

M. Grandidier indique que tous les passages délicats (T.G.V, autoroute) ont été prévus à l'avance.

Mme Giloppé précise que cette discussion a déjà eu lieu deux fois.

A la demande de M. Grangier, M.Héritier précise que c'est la convention qui déterminera le coût en fonction du tracé.

Pourra-t-on dire « non » si les travaux sont trop chers demande M. Grangier ?

Je pense que oui répond Mme Giloppé, il suffit de ne pas signer la convention, mais la question qu'il faudra se poser est : que fera t-on à la place ? La mise aux normes de notre station de pompage est assez irréalisable. Le coût de remise en état est trop cher pour accéder aux nouvelles normes européennes.

Pour M. Hus le spécialiste de chez Véolia ne pouvait qu'être d'accord car d'après lui il est juge et partie.

En résumé, dit M. Grangier, nous n'avons pas le choix et on paiera la facture. Il souligne le choix de certaines communes de s'affranchir du monopole des grands distributeurs et juge que l'on fait le contraire.

M. Grandidier indique que seule la convention pour l'étude des travaux est missionnée.

On nous laisse une ouverture dit M. Grangier, par contre si l'on veut dire non, alors nous n'avons plus le choix.

En 2012 dit M.Héritier toute notre machinerie sera obsolète et le coût de mise aux normes prohibitifs.

M. Cordova s'étonne que chaque fois les mêmes questions soient posées malgré les explications données lors des différentes réunions et conseils municipaux.

M. Chassignet indique qu'il était le seul présent lors de la réunion avec Véolia.

En résumé pour M.Grangier on ne sait pas combien cela va nous coûter et la suite au prochain épisode...

M. Héritier **re-précise** que : d'une part

- nous sommes **dans une dérogation de qualité de l'eau jusqu'en 2012, par la préfecture, et à cette date, si nous n'avons rien fait notre eau ne sera plus reconnue comme potable.**

: d'autre part

- si nous engageons, pour être indépendant, des travaux de mise aux normes de notre eau, **nous ne pourrions bénéficier d'aucunes subventions de la région et du département** (affectées au réseau de Melun) et nous n'aurions pas la possibilité technique de répondre parfaitement aux normes en vigueur.

Mme Giloppé indique que nous avons une réserve conséquente qui nous permettra de faire face, soit en partie, soit en totalité au coût des travaux.

Qu'avons-nous comme réserve demande M. Chassignet ?

On vient de l'évoquer avec le compte administratif du service de l'eau : 230 100 €. répond Mme Giloppé.

Pour M. De Paix de Cœur le réseau du château d'eau vers les particuliers reste à la charge de la commune en ce qui concerne l'entretien et la pression de l'eau dans les canalisations.

M. Grandidier indique que la rénovation des tuyauteries en plomb est à la charge de la communauté. Le problème est de savoir quelle sera la pression pour Les Bordes et St. Germain. En fonction de celle ci, le diamètre du tuyau sera dimensionné.

M.Grangier pense que cette solution n'est pas la moins mauvaise, car aujourd'hui on paye l'utilisation des pesticides des années 70/80 et dans les années à venir celle des années 80/90. On risque des taux bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui.

Il demande d'être particulièrement vigilant aux propos de Véolia et aux devis présentés.

M. Decraene estime que le prix de l'eau est un faux débat, car il ne diminuera jamais. Personne ne peut dire quel sera le coût si l'on choisissait une autre solution. Il n'y a pas débat sur le prix de l'eau, par contre le débat c'est : qu'aurait-on pu faire ; qu'a-t-on fait ? Et que fera t-on ?

M. Grangier estime que chaque foyer devrait s'équiper (avec subvention) de système de filtre individuel fonctionnant avec l'eau distribuée à l'heure actuelle. C'est une piste qui aurait pu être étudiée....

La discussion étant terminée ce point est mis au vote.

Ce point a été adopté :

Pour : 9-

Mmes GILOPPE, LEGEAY

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 5-

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE COEUR, GRANGIER, HUS.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de gestion 2008 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2008 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 7-

Mme LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, GRANGIER, HUS.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

3- Affectation du résultat 2008 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 255 171.54 € en réserve d'investissement (compte 1068).

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes VANNESTE, GILOPPE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 7-

Mme LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, GRANGIER, HUS.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

4- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2009 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative de crédits est de reprendre les résultats arrêtés précédemment.

En investissement, la décision modificative reprend :

- les reports de crédits 2008 sur 2009 en dépenses pour 83 862 €.

Investissement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
OO1		0,00		241 975,14	241 975,14
O501	2313	0,00	27 323,00	27 323,00	27 323,00
20	202	0,00	27 942,00	27 942,00	27 942,00
20	205	2 500,00	4 000,00	4 000,00	6 500,00
21	2135	2 000,00	3 053,00	3 053,00	5 053,00
21	2128	0,00	7 515,00	7 515,00	7 515,00
21	2188	88 045,00	14 029,00	14 029,00	102 074,00
total		92 545,00	83 862,00	325 837,14	418 382,14

RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
10	1068			255 171,54	255 171,54
16	1641			70 665,60	70 665,60
total		0,00	0,00	325 837,14	325 837,14

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 10–

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE,
MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.
M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 5–

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, GRANGIER, HUS.
M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

6 - Adoption du Compte de gestion 2008 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2008 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 10–

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE,
MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.
M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 5–

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, GRANGIER, HUS.
M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

7 - Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2009 du Service de l'Eau.

L'objet de la présente décision modificative de crédits est de reprendre les résultats arrêtés précédemment.

Exploitation

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
	OO2	0,00	327,03	327,03
	total	0,00	327,03	327,03

DEPENSES DESAFFECTEES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
	O11	1 491,00	-327,03	1 163,97
	total	1 491,00	-327,03	1 163,97

Dépenses nouvelles	+ 327,03
Dépenses désaffectées	<u>- 327,03</u>

Total	0
-------	---

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 11–

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE,
MM. CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.
M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Abstention : 4–
MM. CHASSIGNET, GRANGIER, HUS.
M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

8 - Tarifs des repas de la restauration scolaire.

Actuellement les tarifs des repas de la restauration scolaire sont de 3.61€ pour les élèves de maternelle et de 3.66 € pour les élèves de primaire. La commune n'ayant pas augmenté ces tarifs depuis 2004, le Conseil Municipal relève ces tarifs de 10%.

A compter de la rentrée de septembre 2009 les nouveaux tarifs applicables seront les suivants :

- 3.97 € pour les élèves des écoles maternelles
- 4.02 € pour les élèves des écoles primaires

Mme Legeay propose de moduler cette augmentation en deux fois : 5% en 2009 et 5% en 2010.
Mme le Maire indique que les prix payés à Gères par la commune sont de :

-5.13 € pour les maternelles

-5.19 € pour les primaires.

M. Grangier argumente pour un lissage des prix sur 2 ans compte tenu de la crise actuelle.

Existe-t-il des aides aux familles qui seraient en difficultés, demande Mme Giloppé ?

Bien sûr répond Mme le Maire, une demande motivée peut-être présentée au C.C.A.S qui vient en aide aux familles en difficultés.

Pour Mme Giloppé l'approche des familles en difficultés est facilitée dans notre petite commune et en cas de difficultés financières elles peuvent être facilement contactées

Psychologiquement n'aurait-il pas fallu augmenter tous les ans de 2% demande M. Decraene ?

Impossible répond Mme Vanneste les prix étaient bloqués sur 3 ans.

Pour M. Hus c'est du rattrapage.

Certainement pas répond Mme Vanneste nous n'avons pas fait d'augmentation depuis 2004.

C'est vrai que cela ne représente pas des sommes énormes dit M Hus, mais cela peut-être pénalisant pour certaines familles.

Il faut garder à l'esprit que ces familles peuvent être aidées dit Mme Giloppé.

Mme Vanneste précise que l'on sert environ 110 à 120 repas par jour de scolarité. Lissy et Limoge-fourche payent le prix Gères.

M. Grangier explique qu'il n'est pas contre l'augmentation mais contre la manière de son application.

Ce point a été adopté :

Pour : 8–

Mmes GILOPPE, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

Contre : 7–

Mme LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, DE PAIX DE CŒUR, GRANGIER, HUS.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

9- Adhésion de la Commune de COUBERT au SISEM.

La commune de COUBERT a fait une demande d'adhésion au SISEM dont la commune de Montereau sur le Jard est membre.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que le SISEM c'est le Syndicat intercommunal d'électricité, présidé par le Maire de la Rochette, auquel adhère 41 communes.

Ce Syndicat est chargé des travaux d'électricité (enfouissement des réseaux) en partenariat avec E.D.F.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, GRANGIER, HERITIER, HUS, LEMENE.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. LOSAY pouvoir à M. HUS.

M. RIEU pouvoir à M. GRANDIDIER.

10- Décisions du Maire.

N° 09-01 du 26 mars 2009 : Attribution du marché relatif « aux prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité de la commune de Montereau sur le Jard ».

Le marché de surveillance, de gardiennage et de sécurité a été attribué à la SARL RENFORTS 7 sise à Réau pour un montant annuel de 23 430 € HT.

Une discussion s'engage sur le bien fondé d'utiliser les services de cette société dans notre commune.

Ce point a déjà été discuté au Conseil Municipal du mois d'Octobre, dit Mme le Maire, nous avons constaté une augmentation importante des incivilités, de la casse, et des nuisances causées par les regroupements de jeunes dans certains lieux de la commune.

Combien de sociétés ont répondu à l'appel d'offre demande M. Grangier ?

10 dossiers ont été retirés pour 4 réponses effectives.

Des résultats positifs ont-ils été constatés suite aux rondes ?

Bien sur, la protection des biens communaux ; les immatriculations de certains véhicules ont été fournies à la police.

Ne serait-ce pas une forme de délation d'après M. Hus ?

Certainement pas réplique M. Grandidier, c'est **de la prévention**. Les personnes concernées sont convoquées comme témoin éventuel ; c'est aussi **de la protection**. Je le **RE-RE DIS**, Il y en a marre des bouteilles d'alcool fracassées sur les aires de jeux des enfants, des bouts de « pétard », et des déchets laissés par les jeunes un peu partout dans la commune et la Plaine des Jeux.

Vous dites « nos jeunes » dit M. Hus, y a-t-il des noms et des jeunes de la commune.

Nos jeunes en général, il y a des jeunes de la commune et des jeunes de l'extérieur, peu importe, le problème c'est une incivilité énorme et inacceptable.

Renforts7 ne se substitue pas à la police, par contre il fait de la prévention contre l'alcool au volant, il fait nettoyer, il fait respecter les lieux, et il lutte contre le bruit avec un certain succès.

L'intérêt est d'apporter un bien être aux administrés.

Cette solution est préférable à la constitution d'une milice (comme le souhaitait certains administrés) afin d'aller régulièrement affronter les jeunes.

Pourquoi ne pas fermer le parc tout les soirs ?

C'est une solution qui a été étudiée, mais nous pensons qu'il faut donner une chance aux jeunes et leur laisser un lieu pour se regrouper. Mais si cela ne fonctionne pas nous pourrions alors envisager de fermer le parc.

Pour M. Cordova il semblerait qu'une prise de conscience apparaisse, nous pouvons leur laisser une chance et tenter l'expérience.

N'est ce pas l'aveu d'une déficience de la Police et de l'Etat en général, nous payons pour un service public ? dit M. Chassignet.

Non, nous avons rencontré le commissaire à qui nous avons communiqué notre adhésion à Renfort7. En aucun cas Renforts 7 ne se substitue à la Police répond Mme le Maire, par contre les contrôles de police, la B.A.C , se renforcent.

M. Grangier trouve que ces contrôles sont un peu musclés et nuisent aux jeunes de la commune ce qui n'est pas agréable.

Le commissaire est très vigilant là dessus, mais il ne supporte pas les infractions dues à l'alcool étant souvent appelé pour constater **un accident avec un ou deux morts** il ne peut accepter les ravages dus à l'alcool indique Mme le Maire.

Je suis tout à fait d'accord répond M. Grangier, mais il ne faut pas que cela devienne « cow-boy » le Citoyen se sent agressé plutôt que protégé.

Cette information est déjà remontée auprès du commissaire de Police.

Pour répondre à M. Grangier, le marché est passé pour 2 rondes par nuit et 3 rondes l'été. Avec production d'un rapport journalier.

N° 09-02 du 03 avril 2009 : Adoption de la convention de médecine préventive avec ARIMS.

Afin d'assurer la médecine préventive des agents communaux il a été adopté une convention avec l'ARIMS pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

N° 09-03 du 05 mai 2009 : Attribution du marché relatif « à l'acquisition en crédit-bail d'un tracteur avec chargeur benne 1.30m et container de lestage automatique ».

Le marché d'acquisition en crédit bail d'un tracteur avec chargeur benne 1.30 m et container de lestage automatique a été attribué à SARL GREENMAT sise à Chailly en Bière.

Cette acquisition est financée par crédit bail d'un coût total de 34 042.49 €TTC (option de rachat incluse) sur une durée de 48 mois. Le montant mensuel du crédit s'élève à 587.64 € HT soit 702.82€ TTC et l'option de rachat à 256.90 €. Ce financement est contracté auprès de John Deere Crédit S.A.S. sise rue du Paradis 45140 ORMES.

Quel est le rôle du chargeur ?

C'est un outil nécessaire au transport de charges lourdes et pour entretenir les espaces verts.

Ce tracteur est un besoin technique et un confort de travail pour le personnel, le tracteur précédent n'était pas adapté.

A la demande de M. Grangier sur la mutualisation éventuelle de matériel de ce type par la C.A.M.V.S. Il lui est répondu que les seuls matériels mis en commun pour l'instant sont des matériels culturels (tente, sono, éclairage) et sportif.

M. Grangier regrette vivement que ce type de matériel relativement onéreux ne soit pas mis en commun.

C'est le choix des communes qui utilisent leur matériel très souvent et qui ne souhaitent pas le mutualiser. Par contre pour les autres matériels, la C.A.M.V.S. joue parfaitement son rôle.

Si on nous en fait la demande pourra-t-on prêter ce matériel ?

Pas vraiment répond Mme le Maire éventuellement aux petites communes limitrophes, que l'on aide déjà, mais ce sera tout.

N° 09-04 du 05 mai 2009 : Attribution du marché relatif à l'aménagement sécuritaire de la rue de Bussy.

Le marché d'aménagement sécuritaire de la rue de Bussy a été attribué à SAS ESPACE HARMONIE sise à Courbevoie pour un montant de 13 617 € HT pour la tranche ferme et 21 318 € HT pour la tranche conditionnelle.

Mme le Maire donne la parole à M. Hus membre de la commission des travaux.

Il explique en quelques mots le déroulement des travaux :

Une simulation pour obtenir les remarques et commentaires des riverains et ce pendant 2 mois.

Quelques retours ont été émis plutôt favorables dans l'ensemble.

M. Chassignet fait remarquer que l'entrée de la rue de Bussy pose un problème, malgré le miroir et une zone à 30km/h.

M. Grangier s'interroge si une sorte de radar comme à Vert Saint Denis ne serait pas utile et dissuasif ?

D'après la Police c'est sujet à des concours de vitesse avec les scooters qui deviennent une sorte de rodéo.

En journée c'est plutôt positif sauf le soir.

Il faudra voir à l'usage.

11- Questions diverses.

1- Calendrier des Conseil-Municipaux.

Demandé lors du dernier Conseil peut-on avoir une proposition ?

Le prochain sera en Septembre, mais je ne peux pas préciser la date exacte car si je vous précise une date sans pouvoir la tenir ce sera le « tollé » répons Mme Vanneste.

M. Grangier s'engage à ne pas porter d'objection en cas de rectification du calendrier proposé.

2- Terrains de la zone industrielle.

Le terrain situé derrière le local technique aurait été vendu à prix coûtant. Pas du tout, réplique Mme le Maire, le prix de vente est fixé par les domaines. Par contre ce terrain est toujours en vente.

Il semblerait qu'un acquéreur ce soit manifesté.

La superficie est de 1795 M2.

Le terrain situé derrière chez FORCH appartient à cette société.

Il est précisé que la zone industrielle ne s'agrandira pas mais qu'une nouvelle entreprise s'implantera sur le terrain en vente.

M. Grangier estime que nous avons une grosse réserve foncière potentielle.

Je ne fais pas de projet sur des terres qui n'appartiennent pas à la commune dit Mme Vanneste.

M. Grangier pense que des expropriations sont possibles.

Le P.O.S. n'a pas été révisé en P.L.U. et dans le Schéma Directeur la commune est en Z.A.D.. Je ne peux pas travailler sur des terres qui ne m'appartiennent pas répond Mme le Maire.

Pour M. Grangier il serait intéressant de voir les projets que peuvent avoir les différentes entités autour de nous par rapport à la réserve foncière potentielle que constitue la commune et le développement des communes limitrophes.

Je vous le re-dis la commune est en Z.A.D. J'ai demandé la révision dans le cadre du schéma directeur.

Pour de l'habitation ? Car une commune qui n'évolue pas meurt.

Je suis entièrement d'accord avec vous mais pour le moment on ne peut pas tant que les conclusions du schéma directeur ne seront pas tirées. C'est repoussé tous les 6 mois.

Les seules certitudes sont sur les terrains de l'aérodrome avec le projet SYMPAV discuté en conseil communautaire, pour le projet d'une centrale solaire.

Je devais vous convoquer pour présenter le projet mais la personne s'est désistée au dernier moment.

J'espère que lorsque vous aurez l'invitation vous viendrez, car il n'y aura qu'une seule réunion. Je vous préviendrai dès que j'en serai informée.

Pour la piste de Haute technologie le Département n'a pas donné son accord ni en ce qui concerne la station solaire.

Je veux présenter le projet aux Conseillers municipaux pour en discuter avant de donner notre avis. M. Decreane fait remarquer que ce projet occupera un espace qui empêchera l'implantation d'industries plus polluantes.

Pour l'instant ce projet n'est pas soumis à permis de construire précise Mme le Maire.

A la demande de M. Grangier, Mme Vanneste confirme que les Bâtiments de France évoluent et accordent la pose de panneaux solaires sur la commune.

3- Conseils communautaires

Lors du dernier conseil communautaire un P.L.H. (plan local de l'habitat) a été discuté. C'est un projet de 2010 à 2015 explique M.Hus qui prévoit :

- D'accroître la population de 600 logements/ans durant 6 ans.
- La globalisation à 20% de logement social sur le territoire de l'Agglo.
- Le financement de réserves foncières de 15 ha pour 600 logements
- Répartir ses logements sur les 14 communes
- Définir un projet par commune dans les 6 mois à venir.

On considère que ce dossier est relativement urgent et important pour l'habitat de la commune et nous demandons la remise du dossier.

Pas pour le moment répond Mme le Maire, car il comporte des erreurs importantes concernant Montereau sur le Jard. J'ai prévenu le responsable avant cette réunion pour rectifications (en bureau et en commission) Je vous communiquerai ce dossier dès qu'il sera rectifié. Cela sera discuté en Conseil Municipal.

Il faudrait en débattre lors du prochain Conseil car les délais sont très courts rétorque M. HUS M. Cordova intervient pour préciser que le PLH pousse les communes afin d'obtenir une réponse avant 6 mois tout en sachant que les dossiers financiers ne peuvent être bouclés que 6 mois après, ce qui permet d'avoir aussi un audit fiable. **Mais ce n'est pas une date butoir.**

En ce qui concerne la globalisation des logements sociaux des pressions seront-elles exercées pour que la commune arrive à 20 ou 30% afin que l'ensemble de l'agglomération respecte ses engagements ?

En aucun cas répond M. Cordova, **les zones urbaines ne peuvent se déverser sur la ruralité.** C'est fondamental au sein de la CAMVS. Dammarie, Melun, Le Mée ne sont pas dédouanées de leur taux. Sachant que Dammarie préfère payer des indemnités, plutôt que de respecter son taux.

M. Grangier précise qu'il n'est pas contre les logements sociaux. Le fond du débat c'est la globalisation au sein de l'agglomération sur ce projet. Il faut savoir comment c'est réalisé

Si l'on doit construire il est certain que nous aurons des logements sociaux dit Mme Le Maire.

Pour M. Grangier il faudrait harmoniser et intégrer ces logements dans la population afin d'éviter les erreurs passées.

Notre projet sera discuté dès que nous aurons du foncier il ne faut pas oublier que nous avons le droit du sol. Par contre je ne céderai pas pour transformer le P.O.S. en P.L.U. et ce malgré la pression.

M. Hus pense qu'un travail en amont est propice aux choix et aux décisions.

Le dossier présenté au Bureau communautaire étant erroné je ne le communiquerai que lorsque qu'il sera rectifié.

Alors je l'aurai par ailleurs, réplique M.Hus, et officiellement.

Quel est le projet de la commune demande M. Grangier ?

Pour l'instant on nous pose des questions du type :

- *Voulez vous construire ?*

- *Voulez vous des logements ?...* **Ce n'est pas un projet** . Bien sur que j'ai répondu oui, **mais pour le moment on a zéro, je n'ai pas de terrains, je ne peux rien faire et n'ai aucun projet défini. Dès que le schéma directeur sera en vigueur alors nous pourrons élaborer un projet ensemble.**

Nous demandons un débat élargi, au sein du Conseil Municipal demande M. Hus.

Vous êtes de mauvaise foi, réplique M. Cordova car vous laissez entendre que nous ne laissons pas la place à la discussion. Nous ne pouvons pas faire **de projet sans terrains** ; ensuite le dossier à été **imprimé avec des erreurs**, concernant le pointillisme dont vous faite preuve quotidiennement et dans les Conseil Municipaux ce serait catastrophique **et mal interprété.**

Quand vous nous dites on ne veut pas discuter, il semble que la porte vous est ouverte, elle a été ouverte pour tous les grands dossiers .. ! S'il y a un sujet très important pour la commune vous êtes conviés. **Si vous ne venez pas libre à vous.** Il est alors **difficile** d'être dans un débat contradictoire et **facile** d'être dans la critique et **jamais dans les problèmes de fond !!**

C'est un procès d'intention ! réplique M. Grangier, **on nous dit** que le projet de la commune est mal interprété, cela veut dire qu'il y a **un projet présenté !**

Si on nous le transmet avec une coquille, pointilleux que nous sommes, on va faire « chier » la dessus, tu te rends compte de ce que tu dis ?

Oui, répond M. Cordova.

Excuse-moi, c'est stupide. C'est du même acabit que tout à l'heure quand on nous dit : Je ne vais pas fixer les dates des conseils municipaux car vous allez nous faire « chier » si on ne les tiens pas. ! Attends c'est un procès d'intention. Il suffit de nous dire « là il y a une coquille » et il ne faut pas en tenir compte et tu penses que nous sommes suffisamment « cons » pour exploiter cela ..?

Lors de la constitution des commissions pour l'Agglo, qui s'est présenté de vous tous dit M. Grandidier ?

Pardon, sur les 9 seules 4 nous ont été proposées réplique M. Grangier vous avez conservé les plus importantes, **Nous ne sommes pas là pour occuper les postes que vous ne voulez pas assumer.**

Vous nous auriez demandé des candidatures pour toutes les commissions, là nous vous aurions proposé des candidats. Cela ne vous aurait pas empêchés de vous les octroyer, car vous êtes majoritaires. Mais au moins il y aurait eu l'effort, et là tu aurais pu dire quelque chose !

Pour clore nous avons d'autres questions diverses.

4- Les Gens du voyage.

D'après vous Mme le Maire, le projet d'implantation d'une aire pour les gens du voyage est abandonné remarque M. Hus ?

Non, il n'est pas complètement abandonné. Il est abandonné par l'Agglo, mais pas par le Préfet. Il n'y a plus aucune réunion, le Préfet a tout bloqué. Mais quand le schéma directeur va sortir, il sera de nouveau à l'ordre du jour précise Mme Vanneste.

Donc l'idée est que ce projet va ressortir dans les années à venir -remarque M. Hus- qu'est-il prévu pour Montereau sur le Jard et les communes limitrophes (il faut se regrouper) est-il prévu une action dans notre commune vis à vis de ce problème ?

Je ne suis pas dans la tête du Préfet, je l'ignore.

Que prévoyons-nous pour la commune demande M. Chassignet ?

Vous voulez que je fasse un terrain ? demande Mme le Maire.

L'idée par exemple de faire des réserves de « ZONES » pour éviter ce genre d'installation est-elle possible ?

Ceux qui sont venus se sont installés sur un terrain privé de la commune. Le propriétaire a saisi le Préfet. J'ai rencontré ces gens pour leur fixer une date de départ.

Il faut travailler le P.L.U. en amont pour éviter cette situation pense M. Hus. L'objectif c'est d'éviter qu'ils viennent sur la commune par le biais de qualification de ces « ZONES »

Quant le schéma directeur sera approuvé nous créerons la **commission d'urbanisme**.

Vous pensez que les Gens du voyage s'occupent de cela rétorque M. Decreane, ***Ils viennent et s'installent sur n'importe quel terrain*** en jachère ou autre, point final. Après c'est la décision du Préfet. Je suis bien placé pour en parler avec **les aires de l'autoroute, vraiment réservées** et qui a payé. !

Derrière il y avait l'accord du préfet.

Oui et alors que peut-on y faire.

C'est très compliqué dit M. Grangier.

Sauf de faire une aire d'accueil, dit Mme le Maire et s'ils s'installent autre part, le préfet les fera partir.

On ne peut pas faire une aire sur une petite commune ce serait une catastrophe démographique dit M. Hus .

Bien sur, répond Mme le Maire, nous l'avons argumenté dans notre lettre au Préfet.

C'est la pétition qui l'a fait renoncer dit M. Hus.

Non, je peux vous le dire, nous en avons déjà parlé, nous n'allons pas en reparler à chaque fois. Si vous voulez vraiment faire quelque chose, on fait une aire d'accueil, on met 10 caravanes et là, le Préfet fera évacuer les implantations illicites.

Ils ont l'obligation de remplir les terrains prévus à cet effet explique M. De Paix de Cœur après ils s'installent ailleurs.

C'est plein, répond Mme le Maire, après ils vont où ils veulent. Les communes qui possèdent une aire d'accueil même de 10 caravanes sont protégées. Ex : 150 caravanes à la Buissonnière évacuées en trois jours.

Nous sommes dans **un état de droit** -dixit M. Hus- **Le Préfet n'a pas le droit de ne pas faire évacuer** sur une commune comme la notre. **Il n'applique pas la loi.**

Dites-le lui, écrivez, prenez R.D.V. et allez exposer vos arguments répond Mme le Maire.

Je ne vois pas où est le problème, explique M. Decreane, le Préfet fait ce qu'il veut, **c'est lui qui fait appliquer le droit, pas moi, pas vous** ; vous comprenez .il faut faire la différence entre là où les Gens du voyage ***peuvent aller*** et ***où ils veulent aller*** c'est très différent. « **Dans le Monde il est tout beau** » normalement les Gens du voyage s'installent dans les grandes communes pas chez nous.

Mais ce n'est pas comme cela que ça fonctionne, le Préfet décide et nous ne pouvons rien faire.

M. Grangier est assez partagé sur ce problème, que manque-t-il à l'Agglo pour être en conformité ? 50 places répond Mme Vanneste.

M. Decreane explique qu'il ne veut pas se substituer aux communes qui ne remplissent pas leurs obligations.

L'action de tout le monde est la bienvenue.

6- Développement durable.

Le livre remis en prix à la commune est-il consultable ?

Vous pouvez le demander il sera déposé à la mairie pour consultation.

En ce qui concerne les récupérateurs d'eau que signifie « création d'un fonds d'aide et investissement » ?

Il s'agit d'un achat centralisé concernant uniquement les récupérateurs d'eau.

Le mot investissement fait penser à une aide pécuniaire.

Cela peut être une aide pour constituer des dossiers afin d'obtenir des subventions pour tout projet qui rentre dans le cadre du développement durable.

M. Grandidier rappelle qu'une **PERMANENCE COMMUNICATION** se tient à la mairie un samedi par mois et encourage tout le monde à venir s'informer.

En ce qui concerne le SITE INTERNET écrire sur le moteur de recherche « **aubigny-montereau.com** » Le site fonctionne bien nous avons environs 80 visiteurs identifiés par jour.

A la question, la commune a t'elle la compétence pour créer une liaison entre Aubigny et Montereau ? et le projet de création d'une étude pour un gymnase intercommunal ?

Normalement c'est l'Agglo, nous étions « aux calendes grecques » Mais à la dernière réunion j'ai appris que la politique concernant les liaisons douces était favorable aux petites communes et ce point revient en priorité.

Le gymnase est abandonné, car le S.A.N. et l'Agglo vont se regrouper pour construire un complexe sportif.

Et la fibre optique que devient-elle ?

Pour l'instant aucun opérateur ne se manifeste. Pour amortir le filaire, même en faisant une étude, nous ne sommes pas assez nombreux pour l'intéresser. C'est le Conseil Général qui est en charge du dossier répond M. Cordova.

Mme le Maire précise que le Budget et le Compte Administratif doivent être signés par la totalité des membres présents au Conseil Municipal et fait lecture de la lettre de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 22 heures.